Image not found or type unknown

A propos de l'attestation ministérielle de dispense de formation

Par **AMEK**, le **08/02/2014** à **22:25**

Bonjour!
Est ce que l'attestation ministérielle de dispense de formation linguistique (AMDFL)est valable et suffisante pour prouver
mon niveau de français afin de déposer ma demande de nationalité française.

Merci.
Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés